MODÈLE GRATUIT

Congés payés annuels : recueil des souhaits

Les vacances d'été sont encore loin. Vous devez toutefois penser à recueillir les souhaits de vos salariés suffisamment à l'avance, dès le début d'année, pour pouvoir vous organiser et informer les salariés dans les délais.

Modèle

Pour le personnaliser, cliquez ici.

(sur papier à en-tête de l'entreprise)

Raison sociale
Adresse de l'entreprise

Coordonnées du salarié
Adresse

À …… *(lieu),* le…… *(date)*

Note remise en mains propres contre décharge

Objet : Congés payés : recueil des souhaits

La période des congés annuels s'ouvre le 1er mai prochain et les congés des personnels seront pris par roulement.

Afin de pouvoir déterminer un ordre et des dates de congés permettant si possible de faire coïncider la nécessité d'assurer la permanence des services et les souhaits de chacun des personnels, vous trouverez ci-dessous un coupon à découper et à retourner au secrétariat de l'entreprise pour le ……

L'ordre et les dates de congés seront affichés le …….

Signature du chef d'entreprise

Les explications page suivante.

✂✂✂✂✂……

Coupon congés payés année 20../20..

Nom : ……

Prénom : ……

Emploi occupé : ……

Affectation dans l'entreprise : ……

Charges de famille : …… enfants scolarisés

Situation professionnelle du conjoint :
Activité salariée ☐ Activité non salariée ☐

Contraintes particulières (dates impératives de congé du conjoint, jugement de divorce imposant des dates de vacances partagées, etc.) : ……

Dates de congés souhaitées : ……

Date : ……

Signature du salarié

FSC.08.5.050

Dans le cadre de l'abonnement,
tous les modèles sont disponibles sur Internet.
Cliquez ici pour visualiser le modèle en ligne.

Saisissez la « Référence Internet » FSC.08.5.050 dans le moteur de recherche du site www.editions-tissot.fr pour accéder à cette fiche actualisée (voir mode d'emploi page 6)

La bonne méthode

Le salarié ne peut pas décider lui-même de ses dates de congés payés. Vous devez, toutefois, lui demander de vous soumettre ses souhaits bien avant l'affichage des dates de congés payés. L'idéal est d'envoyer cette note début janvier.

Quels que soient les souhaits annoncés par les salariés, sachez toutefois que la décision définitive vous appartient !

Les erreurs à éviter

Prévenez vos salariés que leurs souhaits doivent vous parvenir avant une date limite : par exemple, 1 mois avant l'affichage des dates de départ en congé.

En l'absence de demande de la part du salarié, vous devez lui demander par écrit de prendre ses congés avant la fin de la période retenue : le salarié peut en effet prétendre à un report ou à une indemnité compensatrice de congés payés s'il a été empêché de prendre ses congés par votre faute, et il doit le prouver. Il peut toutefois être utile, pour vous prémunir contre une demande d'indemnités, de l'inviter par écrit à prendre ses congés, voire de le lui imposer.

Vous devez apporter la preuve que vous avez pris toutes les mesures nécessaires pour permettre au salarié de prendre ses congés payés sinon vous pouvez être condamné à indemniser le préjudice d'un salarié privé de ses congés de votre fait.

Les juges ont considéré qu'il revenait à l'employeur de justifier qu'il avait accompli toutes les diligences pour assurer au salarié une prise effective des congés payés. S'ils constatent que cette preuve n'est pas rapportée par l'employeur, ils accordent une indemnité compensatrice de congés payés que le salarié réclame.

Les sanctions possibles

L'ordre et les dates de congés doivent être fixés en tenant compte, dans la mesure du possible, des impératifs et des souhaits des salariés. Si vous avez délibérément fait abstraction de ces données, les salariés peuvent demander réparation du préjudice subi.

Notre conseil

Ne tardez pas à répondre aux souhaits de vos salariés. Vous devez porter à la connaissance des salariés l'ordre et les dates de départ en congés 1 mois avant le départ !

Les + Internet

Saisissez la Référence Internet FSC.08.5.050 ou la Référence du modèle (exemple : Mod.703) dans le moteur de recherche du site www.editions-tissot.fr pour accéder aux rubriques suivantes :

Modèles téléchargeables
Mod.2543 – Congés payés : demande du salarié
Mod.820 – Congés payés : planning de l'ordre des départs
Mod.821 – Congés payés : notification au salarié de ses dates
Mod.1156 – Demande de congés payés : accord de l'employeur
Mod.823 – Fermeture de l'entreprise pour congés payés : note de service
Mod.1827 – Report des dates de prise de congés payés (hors circonstances exceptionnelles) : demande de l'employeur
Mod.1828 – Report des dates de prise de congés payés en cas de circonstances exceptionnelles : demande de l'employeur

Pour aller plus loin sur le sujet
FSC.08.5.030 – Congés payés : demande du salarié
FSC.08.5.040 – Congés payés : planning de l'ordre des départs
FSC.08.5.070 – Congés payés : notification au salarié de ses dates
FSC.08.5.080 – Demande de congés payés : accord de l'employeur
FSC.08.5.110 – Fermeture de l'entreprise pour congés payés : note de service
FSC.08.5.140 – Report des dates de prise de congés payés (hors circonstances exceptionnelles) : demande de l'employeur
FSC.08.5.150 – Report des dates de prise de congés payés en cas de circonstances exceptionnelles : demande de l'employeur

Références aux textes officiels de cette fiche

MODÈLES COMMENTÉS POUR LA GESTION DU PERSONNEL

Courriers, contrats, avenants... Bénéficiez des modèles prêts à l'emploi, pour des écrits professionnels fiables et rapidement réalisés.

Les modèles commentés

Bénéficiez de tous les modèles personnalisables utiles : contrats de travail, lettres, avenants et autres documents concernant la gestion du personnel. Ils sont accompagnés de notes et commentaires pour que vous suiviez simplement les indications :

- la **bonne méthode** : pour respecter les procédures et les délais légaux,
- les **erreurs à éviter** : pour maîtriser les risques que vous encourez,
- le **conseil** des Editions Tissot : toutes les astuces pour bien rédiger et utiliser le modèle,
- les **références aux textes officiels** : pour se reporter à la source ou la mentionner dans vos écrits si besoin (Jurisprudence + Code du travail).

• Pour faciliter vos recherches, le moteur de recherche (sur Internet) et un index très détaillé (dans l'ouvrage broché) sont à votre disposition
• Sur Internet, les modèles sont mis à jour et enrichis chaque mois
• Inclus : Alertes de mise à jour

Le Code du travail sur Internet

Accédez rapidement et simplement à tous les articles du Code du travail.
Inclus : Alertes de mise à jour.

Les chiffres et indicateurs-clés sur Internet

• **Données sociales**
SMIC, plafonds salariaux, cotisations, barèmes, charges, contributions, indemnités…

• **Aides à l'emploi**
Bénéficiez des réductions applicables à votre entreprise.

• **Calendrier des obligations sociales et fiscales**
Retrouvez, date par date, les échéances pour votre entreprise, les opérations concernées, l'administration destinatrice ainsi que les modalités d'applications générales.

→ VOS AVANTAGES

1. 100 % à jour :
bénéficiez de modèles fiables intégrant les derniers textes juridiques, pour être sûr de respecter la réglementation en vigueur.

2. Rapide :
gagnez du temps avec des modèles prêts à l'emploi directement personnalisables et imprimables.

3. Fiable :
évitez les erreurs et les litiges grâce aux rubriques « La bonne méthode » et « Les erreurs à éviter » qui vous guident dans l'utilisation des modèles.

Support papier

Support internet

Offres d'abonnement disponibles *Tarifs totaux, hors frais de port*

Internet + Papier : **271 € HT**

Internet : **233 € HT**

BON DE COMMANDE PAGE SUIVANTE ›

Droit du travail, comptabilité & fiscalité

» Voir la fiche produit en ligne

www.editions-tissot.fr

BON DE COMMANDE

Votre commande : **Modèles commentés pour la gestion du personnel**

Cochez votre choix	Référence	**Prix € HT**	Frais de port € HT**	Frais d'ouverture d'abonnement € HT	Total € HT	Total € TTC
☐ **Offre Internet + Papier** L'abonnement d'1 an comprend : Les modèles commentés, Le Code du travail sur Internet, Les chiffres et indicateurs-clés sur Internet.	FS0A	**228 ,00**	8 ,00	35 ,00	271 ,00	**290 ,98**
☐ **Offre Internet** L'abonnement d'1 an comprend : Les modèles commentés sur Internet, Le Code du travail sur Internet, Les chiffres et indicateurs-clés sur Internet.	FS0W	**198 ,00**	—	35 ,00	233 ,00	**250 ,89**

VOTRE MODE DE PAIEMENT

☐ Virement bancaire (Banque Laydernier - RIB 10228 02648 14746000200 20 - SWIFT BIC LAYDFR2W)
☐ Chèque bancaire ou postal (à l'ordre des Éditions Tissot)

VOS COORDONNÉES

*(*Champs obligatoires)*

Raison sociale* Civilité* ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom* Prénom*

E-mail* Fonction, mandat*

Adresse de facturation

Code postal* Ville*

Adresse de livraison (si différente)

Code postal* Ville*

Téléphone* Fax

Effectif : Salariés

SIRET Code APE/NAF

Commentaires

Tarifs HT (pleins tarifs) valables jusqu'au 31/12/2014. TVA incluse dans les tarifs TTC (5,5% supports papier et informatique ; 20% services), sous réserve des taux de TVA applicables à la date de facturation. L'abonnement couvre une période d'un an et se renouvelle par tacite reconduction. Conformément à la loi Informatique et Libertés 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. **DOM-COM et étranger : selon nos conditions générales de vente disponibles sur www.editions-tissot.fr, une participation aux frais de port et d'emballage d'un montant forfaitaire de 18 € HT (pour toute commande au montant inférieur à 120 € HT) ou de 27 € HT (pour toute commande au montant supérieur ou égal à 120 € HT) pourra vous être réclamée. Photos, dates et sujets non contractuels. Les conditions générales de vente sont disponibles sur simple demande ou sur le site www.editions-tissot.fr.

DATE, CACHET ET SIGNATURE OBLIGATOIRES

/73/ET/VUG2026

Éditions Tissot
9 rue du Pré Paillard
CS 80109
74941 Annecy-le-Vieux CEDEX
Fax 04 50 64 01 42
service.client@editions-tissot.fr

Pour tout renseignement, notre service client est à votre disposition au :
04 50 64 08 08